

# COLLECTE DES DECHETS

DURANT LA PERIODE DE CONFINEMENT – INFORMATIONS DU 22 AVRIL 2020



En raison du contexte sanitaire lié au COVID-19, le service de collecte des déchets a dû être réorganisé jusqu'à nouvel ordre. Nous en appelons au **civisme** et à la **responsabilité de chacun** durant cette période difficile.

➤ **COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (SACS NOIRS)** : **MAINTENUE (SELON LES MODALITES PRECEDENTES)**

➤ **COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES (SACS DE TRI SELECTIF)** : **REPRISE A PARTIR DE LA 1<sup>ERE</sup> SEMAINE DE MAI**

*Nous vous demandons de ne pas présenter tous les sacs stockés depuis le début du confinement dès la reprise de la collecte, mais de les espacer sur 2 à 3 semaines, dans la mesure du possible.*

➤ **ACCES EN DECHETTERIE** : **REOUVERTURE DES DECHETTERIES DE BEUZEVILLE ET DE HONFLEUR A PARTIR DU MARDI 28 AVRIL**

*Les déchetteries seront ouvertes sur les jours et horaires habituels (hors dimanche). L'accès est autorisé jusqu'à 30 minutes avant la fermeture. Pour la sécurité de tous, plusieurs règles de sécurité sont indispensables :*

- Les véhicules seront filtrés à l'entrée de la déchetterie afin de limiter le nombre de personnes présentes sur le site (un seul véhicule par benne) ;
- Les documents justificatifs (carte de déchetterie, justificatif professionnel à Honfleur...) devront être mis en évidence, sur le tableau de bord ;
- Le nombre de passages par véhicule est limité à 1 seul par semaine, à hauteur de 1m<sup>3</sup> (pour les particuliers) ;
- Les agents de déchetterie ne sont pas autorisés à aider les usagers lors du déchargement : vous devez donc être autonomes ;
- L'ensemble des consignes de sécurité à respecter sera affiché à l'entrée des sites (gestes barrières, distanciation sociale...) ;
- Il est fortement recommandé de porter un masque et des gants.

➤ **COLLECTE DES ENCOMBRANTS** : **SUSPENDUE**

*Nous vous demandons de les stocker à vos domiciles durant la période de confinement.*

➤ **COLLECTE DES DECHETS VERTS** : **SUSPENDUE**

*Des solutions de valorisation à domicile existent : compostage, paillage, mulching... Des informations à ce sujet sont disponibles sur le site [www.ccph.fr](http://www.ccph.fr) (qui est mis à jour régulièrement pendant cette période).*

**TOUT DEPOT CONTRAIRE A CES CONSIGNES EST FORMELLEMENT INTERDIT**



Michel LAMARRE, Président de la CCPHB